

0909424301

DATE DEPOT :	2009-11-04
NUMERO DE DEPOT :	94243
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO
ADRESSE :	IMM ARTOIS 44 RUE WASHINGTON 75408 PARIS CEDEX 08
DATE D'ACTE :	2009/08/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

2006 B 7629

POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 375 253 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

G.T.C. de Paris
I M
- 4 NOV. 2009
N° DE DÉPOT 94243

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PV.7 **DU 4 AOUT 2009** AU.NJ.
06.) 11 98

L'an deux mille neuf,
Le 4 août,
A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 375 253 euros divisé en 11 375 253 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la « Société »), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président Directeur Général de la Société (le « Président »), Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de secrétaire (le « Secrétaire »).

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la création de 4 976 671 actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
2. Modification des statuts ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Madame Carine Beigbeder,
 - Monsieur Christian Kern,
 - Monsieur Joan Beck.

- le secrétaire du Conseil d'administration :
 - Monsieur Jean-François Lacrampe.

- les invités suivants :
 - Madame Carine Salvy (Ecofin),
 - Madame Eléonore Joder (Directeur financier),
 - Monsieur Guillaume James (Directeur Juridique),
 - Monsieur Marcus Karger (Verbund).

Sont absents et excusés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Constantin Pellissier,
 - Monsieur Erik Regter,
 - Monsieur Jan Weidner.

- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*

* *

1. Constatation de la création de 4 976 671 actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Le Président rappelle que le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2009, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par la douzième résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2009, a décidé de réaliser une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 75 137 373,50 euros, susceptible d'être porté à 76 464 014,20 euros en cas d'exercice jusqu'au 14 juillet 2009 inclus de la totalité des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« **BCE** ») et des options de souscription d'actions (« **Options** ») exerçables), par émission de 4 975 985 actions nouvelles (susceptible d'être porté à 5 063 842 actions en cas d'exercice jusqu'au 14 juillet 2009 (inclus) de la totalité des BCE et des Options exerçables), à raison de 7 actions nouvelles pour 16 actions existantes. Le prix de souscription est de 15,10 euros par action, dont 1 euro de valeur nominale et 14,10 euros de prime d'émission. La période de souscription s'est clôturée le 22 juillet 2009.

Le Président rappelle que la demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 83,2 millions d'euros, correspondant à un taux de sursouscription de 110,7%. 4,7 millions d'actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible. La demande à titre réductible a porté sur 800 607 actions et n'a en conséquence que partiellement été allouée.

Le Président rappelle à cet effet que le 31 juillet 2009, agissant, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et suivants du Code de commerce, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration dans sa séance du 2 juillet 2009, le Président a (i) décidé que le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription est de 4 976 671 et (ii) que l'allocation des actions nouvelles serait effectuée comme suit : (A) 4 709 152 actions nouvelles, représentant un montant total (prime d'émission incluse) de 71 108 195 euros, seront allouées aux souscripteurs à titre irréductible et (B) 267 519 actions nouvelles, représentant un montant total (prime d'émission incluse) de 4 039 537 euros, seront allouées aux souscripteurs à titre réductible.

CACEIS Corporate Trust, agissant en qualité d'agent centralisateur, a remis ce jour au Président le certificat du dépositaire des fonds attestant de la libération intégrale du prix de souscription (prime d'émission incluse) de la totalité des 4 976 671 actions nouvelles, soit un montant total de 75 147 732,10 euros, représentant l'intégralité des versements en espèces effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital social de la Société.

Le Conseil d'administration constate dès lors la réalisation entière et définitive de l'augmentation du capital ainsi que la création de 4 976 671 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées, portant le capital social de la Société de 11 375 253 euros à 16 351 924 euros.

2. Modification des statuts de la Société

En conséquence de la résolution qui précède, le Conseil d'administration décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de seize millions trois cent cinquante et un mille neuf cent vingt-quatre (16 351 924) euros divisé en seize millions trois cent cinquante et un mille neuf cent vingt-quatre (16 351 924) actions d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, toutes entièrement libérées. »

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, effectuer tous dépôts, formalités, déclarations et publications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à [11h15].

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil.

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 21/09/2009 Bordereau n°2009/2 662 Case n°49 Ext 15553
Enregistrement : 500 € Pénalités : 50 €
Total liquidé : cinq cent cinquante euros
Montant reçu : cinq cent cinquante euros
L'Agente
Lucette JOSSE
Agente Administratif principale des Impôts

M. Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration